

# BULLETIN FRANÇAIS DE PISCICULTURE

PREMIÈRE ANNÉE

N° 10

AVRIL 1929

---

SOMMAIRE. — L. KREITMANN : Le réempoissonnement du lac Léman. — A. ALLOTTE : L'Exposition de Pisciculture de Paris, en décembre 1928 (*suite et fin*). — M. LHÉRIER : Etiquetons sans fétichisme. — CHRONIQUE : La question de la rotation quadriennale. — L'Argulose et son auteur le « Pou des Poissons ». — L'échelle de maturité sexuelle HEINCKE-MAIER. — COMMUNICATIONS CORPORATIVES : Union piscicole de France. — Syndicat des pisciculteurs-salmoniculteurs de France. — Syndicat d'aquiculture du Centre. — Syndicat du Forez. — RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX.

---

## LE RÉEMPOISSONNEMENT DU LAC LÉMAN

Par M. LOUIS KREITMANN

Inspecteur des Eaux et Forêts, à Thonon-les-Bains.

Ceci est écrit spécialement pour les sceptiques en matière de réempoissonnement des eaux libres et ils sont encore nombreux.

Le lac Léman, dont les eaux sont politiquement partagées entre la France et la Suisse, est de ceux qui ont une population autochtone de Corégones. Ces Poissons, qui sont peu connus à l'intérieur de la France, se plaisent dans les eaux des lacs subalpins où ils sont désignés sous les noms de Lavaret et Bezoule dans le lac du Bourget, et de Féra et Gravenche dans le lac Léman ; chaque lac suisse en contient une ou plusieurs variétés ; on les retrouve dans de nombreux lacs tributaires de la Mer du Nord où ils constituent la masse du peuplement. Leur chair est savoureuse et dépourvue d'arêtes comme celle des Salmonidés à la famille desquels ils appartiennent.

Depuis 1897, l'Administration des Eaux et Forêts tient une statistique des captures du lac Léman, d'après les déclarations bénévoles des marchands de Poissons ; ces déclarations sont généralement inférieures à la réalité. Il a été possible de s'en rendre compte quand elles ont pu être contrôlées au moyen des statistiques de la douane, au moment où l'ancienne zone franche de la Savoie a été encerclée, avant sa suppression, d'un cordon douanier tendu à la fois sur la frontière politique et sur la frontière économique. On pouvait admettre que tout le Poisson, déclaré par la douane comme exporté, provenait du lac Léman, le Poisson de rivière ayant relativement très peu d'importance économique. La comparaison des chiffres de la statistique douanière et de ceux de la statistique forestière pendant les années 1920, 1921 et 1922 a montré qu'il fallait multiplier les seconds par des coefficients variant de 2,33 à 4,58 pour obtenir les premiers. Cela montre que les indications de la statistique forestière sont des minima et qu'il faut les considérer plus dans leurs rapports que dans leurs valeurs absolues.

Sous cette réserve, nous donnons ci-dessous, de cinq en cinq ans, la

statistique des captures de Corégones dans les eaux françaises du Léman, jusqu'en 1922.

ANNÉES	Corégones capturés. (en kgs)	Rendement au kilomètre carré. (en kgs)	Diminution. (%)	Proportion sur les captures totales. (%)
1897.....	83.669	345	"	68
1900.....	65.707	273	21	55
1905... ..	10.114	42	88	10
1910.....	6.411	27	92	5
1915... ..	"	"	"	"
1920.....	2.500	10	97	1
1923.....	1.153	5	99	0,7

On se rend compte qu'en l'espace de 25 ans les captures de Corégones avaient diminué dans la proportion de plus de 99 % ; d'importante, de prépondérante, la pêche des Corégones était devenue insignifiante en rapport à celle des autres espèces.

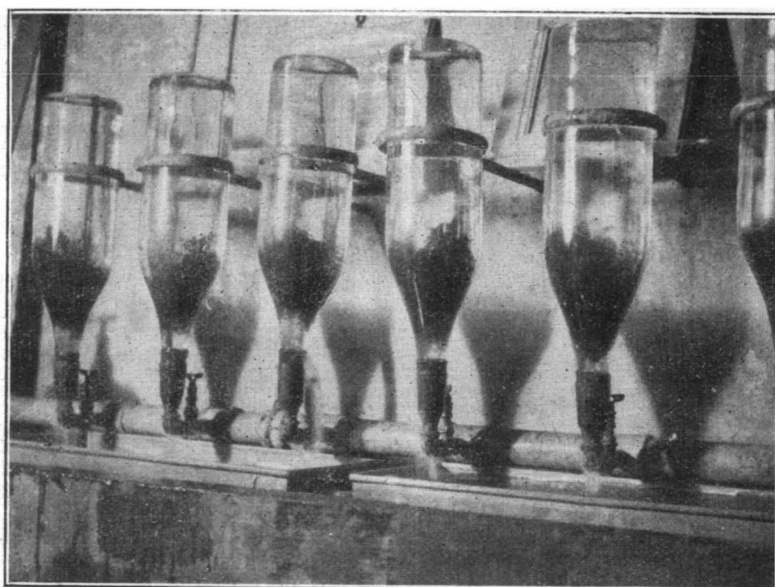


Fig. 1. — Batterie d'incubateurs de Zug.

Dans les eaux suisses les constatations étaient les mêmes (1) :

ANNÉES	Corégones capturés. (en kgs)	Rendement au kilomètre carré. (en kgs)	Diminution. (%)	Proportion sur les captures totales. (%)
Moyenne des années 1897-1908 .	35.275	103	"	"
Moyenne des années 1904-1910 .	12.977	38	63	10,5
1923 . . . .	3.957	12	88	3,5

(1) D'après les statistiques aimablement communiquées par M. MURRET, chef du Service forestier vaudois.

Les différences des chiffres proviennent essentiellement, d'une part, de ce que les statistiques suisses sont plus précises et, par conséquent, les rendements plus élevés pour les raisons indiquées ci-dessus ; de l'autre, de ce que la moyenne indiquée pour les années 1897-1908 ne permet pas de tenir compte de la diminution très marquée des captures entre la première et la dernière année de la décade pour le calcul des diminutions ultérieures. Il convient de reconnaître que la proportion des captures de Corégones restait plus élevée en 1922 dans les eaux suisses que dans les eaux françaises.

Le fait brutal subsiste cependant : les Corégones avaient pour ainsi dire disparu du lac Léman en l'espace de 25 ans.

Le repeuplement systématique fut entrepris à partir de 1922 : outre les œufs qu'il a été possible de récolter sur les Corégones autochtones, d'autres furent achetés, transportés sur les bords du lac Léman et mis en incubation dans des bouteilles de Zoug. Les alevins furent déversés dans le lac dès éclosion, étant trop minuscules pour être nourris ; voici le tableau des immersions :

Années	EAUX FRANÇAISES					EAUX SUISSES			TOTAL GÉNÉRAL
	Lavaret	Gravenche	Marène	Palée	Total	Gravenche	Palée	Total	
1922	1.800.000	250.000	"	"	2.050.000	"	"	"	2.050.000
1923	2.050.000	130.000	"	"	2.180.000	"	3.000.000	"	5.180.000
1924	650.000	130.000	"	"	780.000	"	2.760.500	"	3.540.500
1925	2.540.000	"	274.000	"	2.814.000	"	4.159.000	"	6.973.000
1926	119.000	356.000	"	"	475.000	"	3.825.000	"	4.300.000
1927	"	322.000	"	"	322.000	"	1.392.000	"	1.714.000
1928	"	249.400	398.000	"	647.400	"	865.000	"	1.412.400
1929	"	400.000	1.900.000	2.500.000	4.800.000	242.500	5 674.500	5.517.000	10.717.000

Pour les eaux françaises, le réempoissonnement a essentiellement été fait avec du Lavaret ; les œufs ont été récoltés sur le lac du Bourget à l'ouverture de la pêche et payés aux pêcheurs, poids pour poids, au prix du poisson. A partir de 1927, les pêcheurs du lac du Bourget ont décidé de réserver les œufs de Lavaret pour leurs besoins et ils n'en ont plus cédé. On s'est alors efforcé de récolter les œufs sur les géniteurs capturés dans le Léman et provenant des repeuplements, mais il n'a pas été possible encore de localiser les frayères et de faire des récoltes assez abondantes ; il est cependant certain, qu'à partir de 1926, des œufs de Lavaret, en proportion non négligeable, ont été récoltés en même temps que ceux de Gravenche et réunis avec eux sous la même dénomination ; des croisements sont d'ailleurs possibles, comme l'expérience l'a démontré.

En Suisse, on s'est adressé à la Palée, Corégone très abondant dans le lac de Neuchâtel.

Voici maintenant les résultats constatés par les captures annuelles de Corégones :

ANNÉES	EAUX FRANÇAISES			EAUX SUISSES		
	Corégones capturés (en kgs)	Rendement au kilomètre carré (en kgs)	Augmentation par rapport aux captures de 1923 (%)	Corégones capturés (en kgs)	Rendement au kilomètre carré (en kgs)	Augmentation par rapport aux captures de 1923 (%)
1924...	4 557	18	295	6 744	20	70
1925...	24.125	101	1 478	18 720	55	374
1926...	13.674	57	780	13.983	41	253
1927...	19.961	83	1.185	16.284	48	311
1928...	34.196	142	2 166	7.918	23	96

Dans les eaux françaises, sept ans après le début des essais de repeuplement, le rendement au kilomètre carré est devenu cinquante fois meilleur et s'achemine vers les grosses productions déjà constatées.

En contre-partie, il y a lieu de mettre en regard les frais occasionnés par les repeuplements et qui sont indiqués au tableau suivant, pour les eaux françaises.

1922.....	213 f. 80	1925.....	702 f. 90
1923.....	266 »	1928.....	6.230 15
1924.....	581 40	1929.....	51.000 »

En 1926 et 1927, les frais ont été nuls, car les œufs ont été récoltés sur le lac Léman par les garde-pêche et ont été livrés gratuitement par les pêcheurs. A partir de 1928, les dépenses augmentent considérablement ; car, devant le refus des pêcheurs du Bourget et l'insuffisance des récoltes sur place, il a fallu procéder à des achats onéreux.

L'opération reste fructueuse; si l'on estime à 13 fr. 50 le prix moyen payé au pêcheur par kilogramme de Corégones, la pêche de ces Poissons, dans les eaux françaises du Léman, a produit, en 1928, 461.646 francs, alors qu'en 1923, le rapport n'a été, à prix unitaire égal, que de 15.565 fr. 50. Le réempoissonnement a procuré, en 1928, une augmentation de rendement de plus de 450.000 francs, soit de 1.900 francs au kilomètre carré ; c'est là un chiffre minimum, en raison des réserves qu'il est nécessaire de rappeler sur l'exactitude des statistiques.

On peut faire mieux ; dans les lacs subalpins, une proportion normale

de Corégones dans le peuplement peut être fixée à 65 % pour un rendement de 1.000 kilos au kilomètre carré ; si ces chiffres étaient réalisés, le produit en argent de la pêche des Corégones dans les eaux françaises du Léman s'élèverait à plus de deux millions, soit à 8.440 francs au kilomètre carré.

La méthode employée depuis 1922 s'avère efficace, il s'agit d'y persévérer.

---

---

## L'EXPOSITION DE PISCICULTURE DE PARIS EN DÉCEMBRE 1928

Par M. ALFRED ALLOTTE

Conservateur des Eaux et Forêts

Chef de la Commission de Pisciculture des Bassins de la Loire et de la Seine.

(Suite et fin)

---

### B) Poissons d'étang (Cyprinides) (Suite)

La série des bacs attribués aux groupements d'éleveurs se terminait par ceux du *Syndicat des Propriétaires d'Etangs de la Sologne*, au nombre de sept. C'est, en effet, celui dont l'effectif est le plus important.

Son président, M. DE LA GIRAUDIÈRE, château de la Giraudière, à Villeny (Loir-et-Cher), était membre du jury.

M. DE BALLOY, aux Maremberts, par Saint-Viâtre (Loir-et-Cher), avait envoyé à l'Exposition des Carpes miroir, sujets de 1 et 2 étés (bac n° 37).

Les Poissons variés de la pisciculture des Monteaux, par Brinon-sur-Sauldre (Loir-et-Cher), se répartissaient entre les bacs n°s 38, 39, 41 et 42. Dans les deux premiers figuraient des Carpes miroir, souche Wittingau ; — géniteur de 5 étés (poids, 5 kil. 200-5 kil. 500) ; — sujets de 2 étés (poids, 1 kil.-1 kil. 300) — et alevins de 1 été (poids, 25-30 gram.). On remarquait particulièrement une variété bleue à sa cinquième génération. Ces Carpes, améliorées par une méthodique sélection, firent bénéficier leur éleveur d'une médaille de vermeil du Ministère de l'Agriculture ; autrement dit le Prix d'honneur de la sous-section de Carpiculture, fut attribué, *ex æquo*, à MM DANCHAUD et DE NEUFBOURG.

Par ailleurs, à leur divers âges, s'échelonnant de 1 à 5 étés, étaient exhibés des Goujons, Tanches et, méritant une mention particulière comme spécialités de l'élevage des Monteaux : les Orfes (variété rouge de l'Idé mélanote) et les Perches-Truites. Ces dernières atteignent, à 4 ans, un poids de 1 kil. 250.

L'exposition de M. DANCHAUD se trouvait très heureusement complétée par un étang miniature, reproduisant, dans tous ses détails, à échelle